



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 28086

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le survol d'une partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par les appareils de type Tucano basés à Salon-de-Provence. Au mois de février dernier, plusieurs appareils de la Royal Air Force équipés d'une « hélice quadripale » ont participé à une campagne de mesures de bruit aux côtés d'un Tucano français. Cette expérience vise à comparer ces deux types d'avions et à évaluer les nuisances occasionnées par les appareils britanniques lors des phases de voltige et d'évolution en formation réputées particulièrement bruyantes. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les résultats des mesures effectuées au cours de ces différentes phases en lui précisant notamment si les chiffres communiqués au ministre l'incitent à prendre des dispositions visant à équiper les appareils français de nouvelles hélices.

Texte de la réponse

Des mesures du niveau sonore de l'Embraer 312 F Tucano ont été réalisées en 1994, lors de l'expérimentation de cet avion par le centre d'expériences aériennes militaires de Mont-de-Marsan. Ces mesures, effectuées au sol, face à un appareil évoluant à la verticale de la piste à différentes vitesses et altitudes, indiquent une nuisance sonore d'une intensité de l'ordre de 80 décibels. En décembre 1995, des mesures complémentaires ont été effectuées en différents points, sous les zones d'entraînement des avions de l'école de l'air de Salon-de-Provence. Les résultats obtenus ont confirmé la faible intensité de la nuisance sonore, de 40 à 70 décibels. Cependant, certaines caractéristiques en fréquence de bruit émis par le Tucano le rendent facilement identifiable et peuvent provoquer une exagération subjective des nuisances sonores, en particulier dans un environnement où le bruit ambiant est atténué. L'une des options étudiées pour réduire les nuisances pourrait consister à modifier l'hélice et, par voie de conséquence, le moteur des Tucano. Ce dossier est confié à l'état-major de l'armée de l'air et à la délégation générale pour l'armement. De plus, des mesures comparatives viennent d'être effectuées entre un avion britannique et un appareil français. Les résultats de ces mesures sont actuellement à l'étude pour exploitation. Il conviendra, le moment venu, de comparer, en toute objectivité, le coût d'une telle modification de la flotte concernée avec l'efficacité de cette mesure lourde.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28086

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1971

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3800